

Séance du 01/03/2019

Date de convocation : 22/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, et le premier du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 07/032019

Présents : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Armand FALVO, Éric FAUCHON, Christophe GUICHARD, François MAILLOT, Alexandre ORMAUX.

Absents Excusés : Stéphanie JUPILLE, Marie PASCAL ayant donné pouvoir à Ludovic BRENOT.

M Armand FALVO a été élu secrétaire.

2019-08

Objet : Ouverture de Crédits en section d'investissement du budget communal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement comme suit :

Chapitre 21 :

- Article 21311 : 1125 euros, correspondant à des travaux de mise en accessibilité de la Mairie.
- Article 21318 : 765 euros, correspondant à des travaux de mise en accessibilité salle associative.
- Article 21534 : 287.28 euros, correspondant à un branchement électrique
- Article 2115 : 35000 euros, correspondant à l'acquisition de la maison Nachin

2019-09

Objet : reconduction conventions transport scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant la prise en charge du coût du détour par le hameau de Rochefort, du bus des écoliers du groupe scolaire des Bobuchots de Boulton pour un aller et retour par jour et la prise en charge d'un allongement du parcours de transport scolaire pour la desserte du hameau de Rochefort lors des retours des collégiens.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'année scolaire 2019-2020, avec la Région Bourgogne-Franche-Comté sous réserve d'aucun changement de réglementation concernant la prise en charge des dépenses relatives au transport scolaire.

Fait et délibéré, à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme.

Le Maire
Frédéric CHAPUIS